

Certificat en gestion philanthropique

Philanthropie : Expériences et perspectives d'avenir

Avec Madame Hilary Pearson

Conférence d'ouverture de
l'année 2019-2020.



Philanthropie: Expérience et perspectives d'avenir

Allocution, le 12 septembre, Université de Montréal

Hilary Pearson

Bonjour et merci beaucoup Caroline,

Je salue plusieurs de mes collègues et amis présents du réseau de PhiLab.

J'aimerais vous parler cet après-midi de trois questions.

Premièrement, quelles sont mes perspectives sur le monde des fondations, en sortant de mes 18 ans à la tête de *Fondations Philanthropiques Canada*.

En deuxième, quelles sont les tendances et pistes de changement pour le secteur de bienfaisance suite aux développements récents en matière de politiques publiques fédérales?

Et finalement, quels sont les enjeux à venir d'où viennent les questions importantes pour la recherche?

1. Évolution de relations entre les fondations privées et le secteur de bienfaisance: ma perspective

J'ai travaillé pendant près de deux décennies dans le domaine de la philanthropie organisée pour mettre sur pied *Fondations philanthropiques Canada* (FPC). Les réflexions sur mon expérience que je partage avec vous cet après-midi ont aussi fait partie d'un article cet été dans la revue numérique *The Philanthropist*.

L'objectif de FPC, qui dessert maintenant plus de 130 membres, est d'inciter les bailleurs de fonds à travailler de façon plus efficace, que ce soit individuellement ou ensemble.

FPC est non seulement au service de ses membres, mais aussi du milieu de la philanthropie organisée. Avant 2000, de nombreuses fondations privées se connaissaient et interagissaient les unes avec les autres de façon informelle et à l'échelle locale. Mais il y avait peu de collaboration formelle et aucune capacité d'expression collective. Et il n'y avait pas de véhicule officiel pour permettre à d'autres organismes du secteur caritatif d'interagir avec des fondations privées en ce qui a trait aux grands enjeux politiques.

Le but de mon travail avec FPC est exprimé par la mission de l'organisme : « *Nous appuyons nos membres et la philanthropie organisée en favorisant l'adoption de politiques publiques qui soutiennent le secteur, en faisant mieux connaître la contribution de la philanthropie au bien-être des Canadiens et en offrant aux bailleurs de fonds philanthropiques des occasions d'apprendre les uns des autres.* »

Depuis 20 ans, FPC a forgé des liens entre les fondations et, ce qui est particulièrement important, a uni la philanthropie québécoise aux stratégies et actions de la philanthropie organisée dans le reste du Canada. La présence physique de FPC à Montréal et son engagement en faveur du bilinguisme ont relié les fondations francophones entre elles tout en les reliant aux fondations anglophones à l'extérieur du Québec. Ce fut un facteur déterminant pour l'édification et le maintien d'une communauté philanthropique pancanadienne.

L'existence de FPC a suscité bien des possibilités d'**engagement** pour un grand nombre de fondations. À l'occasion des conférences annuelles et des activités organisées pour les cadres, le CA et le personnel des fondations ont pu se connaître et en apprendre davantage au sujet du secteur dans lequel ils travaillent. La **professionnalisation** du secteur des fondations peut être reliée aux activités d'apprentissage, aux ateliers, aux guides et aux rapports parrainés par FPC. Le contenu met en lumière des exemples, des dossiers et des cadres juridiques qu'on retrouve au Canada.

Les **collaborations** se multiplient grâce à ces contacts. Entre autres : la mise sur pied de *Foundation House*, à Toronto, par trois membres qui se sont connus au sein de FPC; la création du Cercle sur la philanthropie et les peuples autochtones au Canada, à la suite d'une conversation lors de la Conférence 2009 de FPC à Calgary; l'émergence d'autres groupes d'affinités

subventionnaires; et le Projet impact collectif de Centraide, auquel collaborent plusieurs fondations privées. FPC a joué un rôle indirect, mais essentiel, dans ces initiatives de collaboration. Les activités et présentations de FPC ont insufflé la confiance qui a permis à ses membres de lancer bon nombre de ces activités.

FPC a rempli un rôle essentiel dans la prestation d'un **apprentissage structuré**. En 2012, nous avons commencé à organiser une série de colloques axées sur la pratique. Comme thème central, FPC a examiné ce qu'il faut pour « *produire des changements systémiques* » à grande échelle et en profondeur, et pour mieux relever certains des défis complexes auxquels nos communautés font face : pauvreté, itinérance, changements climatiques, toxicomanie, santé mentale, exclusion sociale, etc. FPC considérait ces colloques comme des occasions d'étudier une pratique sous différents angles, en prenant comme exemples surtout des pratiques canadiennes.

Donc, en résumé je crois que nous avons contribué de façon importante à la croissance et à l'efficacité des fondations subventionnaires en créant cette communauté grandissante d'apprentissage et d'échange dont j'en suis très fière.

2. Modernisation de la philanthropie et le comité sénatorial spécial

Mais il demeure une contrainte importante qui empêche les fondations et les organismes de bienfaisance de travailler en pleine flexibilité et efficacité. En effet, c'est notre encadrement juridique et règlementaire. Ceci est le domaine du gouvernement fédéral.

Pourquoi est-ce si difficile de faire de grandes œuvres de charité? Justement, voilà la question à laquelle le Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance a tenté de répondre en 2019. Le comité a été invité en janvier 2018 à examiner le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif du Canada, et à en faire rapport.

Le comité a décrit dans son rapport final les enjeux du secteur, « *la demande de services a augmenté, mais le financement est limité. En outre, la technologie a remis en cause les modèles traditionnels de prestation de services et changé la façon dont les organismes de bienfaisance et sans but lucratif interagissent avec les bénévoles et les donateurs. Une nouvelle feuille de route*

est nécessaire pour permettre au secteur de continuer de s'appuyer sur ses forces et de s'adapter aux réalités nouvelles et émergentes. Le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif souffre de négligence depuis trop longtemps. Les règles juridiques ont été réformées à la pièce; les recommandations des groupes de travail sont restées sans suite; les bons mots ont trop souvent remplacé les actions concrètes. Le moment est venu d'opérer de véritables changements.»

Les fondations par le véhicule de FPC ont joué un rôle important en matière de modernisation du cadre réglementaire fédéral. Par ses activités de lobbying, FPC a encouragé l'ARC à formuler des directives plus souples pour le financement et investissement social.

Mais il reste beaucoup de travail à faire. Des approches novatrices sont nécessaires pour assurer la viabilité des sources de financement à l'avenir. À cette fin, le comité sénatorial recommande une vaste gamme de mesures conçues pour renforcer et stabiliser le financement accordé au secteur. Parmi les mesures recommandées, notons la réalisation de projets pilotes visant à encourager l'exercice, par les organismes de bienfaisance, d'une plus grande liberté d'activités génératrices de recettes. Opérer des changements exige aussi un cadre juridique convenant aux fins voulues. Le comité a appris que certaines règles et politiques d'orientation actuellement en vigueur empêchent les organismes de bienfaisance de travailler en partenariat avec d'autres organismes au Canada et à l'étranger. Il recommande la révision de ces règles et de ces politiques d'orientation de sorte que les organismes aient avantage de latitude pour travailler avec des organismes partenaires, tout en veillant à ce que les dons de bienfaisance soient dépensés aux fins de bienfaisance.

Le comité a reconnu le rôle important que peuvent jouer *l'Agence du revenu du Canada* et le *ministère des Finances* en éliminant les obstacles juridiques et réglementaires auxquels se heurtent régulièrement les organismes de bienfaisance. Un des mécanismes par lequel le comité espère que ses recommandations prendront suite et mèneront à des changements souhaités est le comité consultatif sur le secteur de bienfaisance mis en pied cette année par l'ARC.

Selon le Sénat, *« il n'existe aucune stratégie unique ou solution rapide qui permettrait au secteur de continuer à se développer et à jouer son rôle vital au cœur des collectivités canadiennes. La clé du succès continu du secteur est la force de ses relations avec le gouvernement fédéral.»*

Donc le comité a dirigé plusieurs de ses recommandations de façon urgente à l'attention du nouveau comité permanent consultatif.

3. Les rôles et les objectifs du nouveau Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance

Ce Comité a pour rôle de permettre au gouvernement du Canada d'ouvrir un dialogue avec le secteur, de faire progresser la compréhension des enjeux liés aux organismes de bienfaisance, et de veiller à ce que l'environnement réglementaire appuie le travail important que font ces organismes.

Notre objectif est de discuter les enjeux importants et émergents auxquels sont constamment confrontés les organismes de bienfaisance. Nous formulerons des recommandations à l'intention de la ministre du Revenu national et du ministre des finances en ce qui a trait à l'application et à l'interprétation de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) et de la *common law* relativement aux organismes de bienfaisance. Les membres peuvent consulter les intervenants des autres secteurs pour qu'ils les aident à cerner les problèmes et à recueillir des commentaires sur les recommandations.

Le Comité est coprésidé par moi-même, par Bruce Macdonald, le PDG de Imagine Canada, et par Geoff Trueman, un sous commissaire de l'ARC. Il est composé de 14 membres qui connaissent bien les enjeux du secteur. Ils proviennent de différents horizons professionnels, notamment des organismes de bienfaisance enregistrés, des organismes-cadres nationaux, des universitaires liés au secteur de la bienfaisance et des juristes. A noté que Dr Peter Elson, de PhiLab, est un de ces membres universitaires. Tous les membres sont nommés par la ministre du Revenu national ou le commissaire de l'Agence.

Afin d'assurer la continuité des activités, les membres se voient confier des mandats de durée différente pour les trois premières années. Les coprésidents du secteur et cinq membres sont nommés pour une période de trois ans, tandis que sept membres du secteur sont nommés pour des mandats de deux ans.

Lors de notre première rencontre le 29 août, nous avons discuté des prochaines étapes pour la planification de la prochaine réunion en personne du Comité. La discussion a porté notamment sur l'identification de premiers sujets de discussion et l'intégration des membres du Comité. Nous

devons élaborer une approche consultative qui pourrait intégrer les préoccupations et les perspectives de notre secteur très diverse.

4. Les enjeux à venir

Il reste des défis importants pour les fondations et pour le secteur dans les années à venir. Les bailleurs de fonds sont confrontés à des questions centrales entourant leurs propres politiques et pratiques. Prêtent-ils suffisamment attention à la diversité et à l'inclusion dans un pays dont la population change si rapidement? Par ailleurs, la question de la réconciliation entre colons et communautés autochtones est cruciale pour la philanthropie canadienne qui doit, de façon urgente, se pencher sur les pratiques liées à la participation, à l'inclusion, au partage du pouvoir et au respect pour les expériences vécues.

Une autre grande question : la responsabilité publique des bailleurs de fonds privés. Les fondations privées restent en grande partie invisibles, même si, en 2018, elles ont contrôlé plus de 40 milliards de dollars d'actifs, et même si elles distribuent annuellement plus de 2 milliards de dollars de subventions en plus de mener d'importants programmes de bienfaisance. Les fondations sont des institutions privilégiées qui utilisent leurs ressources pour façonner leur communauté et, parfois, les politiques gouvernementales. De plus en plus, la question sera posée par les médias, les stratèges politiques et d'autres influenceurs : quelle est la légitimité des fondations privées dans une démocratie? Est-ce que les fondations privées devraient être scrutées de plus près, ou devraient-elles davantage rendre compte au public?

En conclusion et en tenant compte que vous êtes des chercheurs et des étudiants qui s'intéressent à l'analyse de faits et à l'identification de tendances et évolution de la philanthropie au Québec et au Canada, j'aimerais souligner quelques pistes de recherche fructueuse au-delà des questions que je viens de poser.

Je me suis inspirée d'un article récent dans le *Stanford Social Innovation Review*, écrit par les chercheurs du *Lilly Family School of Philanthropy* de Indiana University. Ces chercheurs ont identifié 8 mythes de la philanthropie américaine. Pourrions-nous aussi identifier certains mythes semblables au Canada et au Québec? Et que pouvons-nous conclure d'une analyse des faits?

Les voici :

1. Le don aux organismes religieux est en déclin.
2. Les femmes sont moins philanthropes que les hommes.
3. Les immigrants ne donnent pas.
4. La population américaine noire est émergente en philanthropie (nous pourrions substituer possiblement la population autochtone ou immigrante?).
5. Les milléniaux ne s'engagent pas.
6. Les petits dons ne sont pas importants.
7. Les fonds de dotation conservent trop d'argent et ne donne pas suffisamment.
8. Les gens donnent parce qu'ils sont altruistes.

Je crois que pour chacun de ces mythes, on pourrait sur examen vérifier que les tendances ou les vraies circonstances sont au contraire des croyances, tant au Canada qu'aux États Unis. Mais ce sont des mythes tenaces qui influencent les perspectives du public et, encore plus important, les politiques publiques. Comme le disent les chercheurs de Lilly, si nous continuons à penser que la philanthropie est une affaire de dons majeurs faits par des individus, surtout des hommes riches et blancs, nous ignorons les contributions importantes des petits, jeunes ou nouveaux donateurs, et des fondations privées qui donnent à long terme et sans besoin de reconnaissance particulière. C'est important de mettre en lumière ces hypothèses et croyances et avec une recherche rigoureuse assurer que la philanthropie au Canada continue de s'épanouir et de gagner en efficacité et en impact.

Merci de votre attention.